

28/10) Virement de crédit au budget de 1933.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'annulation d'une somme de 1.274.471. F à l'article 665 du budget de l'exercice 1933 "Frais d'actes et de contentieux" et l'ouverture d'un crédit de pareille somme à l'article 620 - " Impôts sur les traitements ".

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
le 16 Mai 1933
P/le Préfet
Le Secrétaire général
Signé: J. Cluchans